

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

ETAIENT PRESENTS : Mr Yannick NISON - Mme Annette LECOEVRE – Mr Claude KUBICZEK - Mme Joëlle DUFLOT – Mr Andy VERDIERE – Mme Stéphanie DUSAUSOIS - Mr André DESMEDT - Mme Véronique WILLEMS – Mr Frédéric LARGILLIERE – Mr Jacques WOLFER – Mr Bruno BUEMI – Mme Annie WAETERLOOS - Mme Natacha LHEUREUX – Mme DEBLONDE Lydie - Mme Catherine DERONNE - Melle Anne LARGILLER – Mr Gaston AUBURSIN – Mme Carole MAYENCE – Mr Olivier LUTUN – Mme Nadine BONNET - Mr Jean-Marc MOLLET.

ETAIENT ABSENTS : Mr Michel DELCROIX - Mr Richard DELACROIX – Mr Franck VERDIERE – Mme Muriel STIEVENARD - Mr Claude DHONT - Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mr DELCROIX à Mr LARGILLIERE – Mr DELACROIX à Mr DESMEDT – Mme STIEVENARD à Mme WILLEMS – Mr VERDIERE Fr. à Mme LHEUREUX.

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son débat d'orientation budgétaire afin d'examiner les grandes orientations qu'ils présideront à l'élaboration du budget primitif 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'Adjoint aux finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion. Le détail des propositions est joint à la présente délibération.

Intervenant : Mr AUBURSIN remarque qu'il est beaucoup question de ce qui est fait en 2017. Mr DESMEDT informe l'assemblée que l'orientation budgétaire est faite dans le cadre d'une synthèse qui avait été demandée dans les réunions précédentes.

Mr AUBURSIN s'étonne de l'achat d'un terrain alors que 3 semaines avant, personne ne savait qu'un terrain allait être acheté pour le regroupement des écoles.

Mr le Maire précise que l'AMO a prévenu qu'il serait compliqué de faire le regroupement des écoles au centre en raison de la circulation qui serait impossible à installer.

Mr VERDIERE A. précise que vis-à-vis de l'AMO, il n'y a pas de surcoût pour le projet de regroupement des écoles.

Mr DESMEDT rappelle que c'est un débat d'orientation, que l'achat du terrain est une proposition afin de savoir si l'on peut installer le projet de regroupement des écoles, l'AMO va y travailler et nous dira la faisabilité sur ce terrain.

Mr VERDIERE A. rappelle qu'il vaut mieux maintenir ce terrain au cas où le projet serait faisable et forcément une décision du Conseil Municipal sera demandée pour l'achat du terrain. Les places de stationnement sur le site sont à étudier ainsi que la circulation.

SUBVENTIONS 2018

Les membres du Conseil Municipal ont voté les subventions 2018 pour chaque association citée ci-dessous :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de votants	25

Votes :	Pour	23
	Contre	1
	Abstention	1

* C.C.A.S HASNON	:	48.650 €
* SOCIETE COLOMBOPHILE	:	600 €
* OMS	:	20.000 €
* HASNON AMITIES	:	470 €
* AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	:	3.500 €
* ACPG 39/45	:	300 €
* TEAM HASNON VTT	:	950 €
* LE CLAN DES AS	:	220 €
* LA BOULE HASNONAISE	:	350 €
* YANKEES CAR CLUB	:	450 €
* NEW COUNTRY DANCERS	:	450 €
* LES RESTAURANTS DU CŒUR	:	100 €
* JUDO CLUB D'HASNON	:	3.000 €

* CLUB DU 3 ^e AGE HASNON/MILLONFOSSE	:	300 €
---	---	-------

* Société de Chasse d'HASNON	230 €
* Groupe Cynégétique d'HASNON	230 €
* Société de Chasse « Les Busettes »	230 €
* Moto club les berloques	: 250 €
* Centre Aquatique St Amand les Eaux	: 16.792 €
* HANUMAN' MUAYTHAI	: 350 €
* Le tambourin	: 150 €
* Education canine hasnonaise	: 350 €
* Ball-trap Laly TRETON	: 100 €
* OCCE – Voyage en Angleterre	: 7.000 €
* LES ENFANTS TERRIBLES	: 100 €

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 21
Nombre de votants 21

Votes : *Pour* 19
 Contre 1
 Abstention 1

* HASNON Toujours : 950 €

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 21
Nombre de votants 22

Votes : *Pour* 20
 Contre 1
 Abstention 1

*Les Amis de Grand Bray : 950 €

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 21
Nombre de votants 23

Votes : *Pour* 21
 Contre 1
 Abstention 1

* HASNON Basket	: 3.500 €
* MUSIQUE MUNICIPALE	: 2.000 €
* LA PAUME HASNONAISE	: 1.800 €
* LA CHORALE MUNICIPALE TUTTI CANTI	: 1.400 €

Nombre de membres en exercice 27

Nombre de membres présents 21
Nombre de votants 23

Votes : *Pour* 22
 Contre 0
 Abstention 1

*FOOTBALL CLUB D'HASNON : 3.000 €

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 21
Nombre de votants 24

Votes : *Pour* 22
 Contre 1
 Abstention 1

*Donneurs de sang : 350 €
*Amicale laïque : 950 €
* Foyer Jeanne d'Arc : 950 €

Membres du Conseil faisant partie d'une association et n'ayant pas participé aux votes :

HASNON TOUJOURS : DUFLOT Joëlle
LARGILLER Anne
KUBICZEK Claude
VERDIERE Franck

LES AMIS DE GRAND BRAY : NISON Yannick
DUFLOT Joëlle
VERDIERE Andy

HASNON BASKET : VERDIERE Andy
DELACROIX Richard

FOOTBALL CLUB D'HASNON : MOLLET Jean Marc
LARGILLIERE Frédéric

MUSIQUE MUNICIPALE : NISON Yannick
WILLEMS Véronique

LA PAUME HASNONAISE : AUBURSIN Gaston
LUTUN Olivier

CHORALE MUNICIPALE D'HASNON : MAYENCE Carole
WAETERLOOS Annie

FOYER JEANNE D'ARC : NISON Yannick

DONNEURS DE SANG : BONNET Nadine

AMICALE LAÏQUE : BUEMI Bruno

Intervenants : Mr MOLLET demande de porter la subvention de l'amicale du personnel communal à 4.500 € au lieu de 3.500 € proposé.

Mr le Maire précise qu'il a diminué la subvention de l'association à cause du nouveau fonctionnement. Depuis plusieurs années, l'amicale offrait aux enfants des agents et du Conseil Municipal un chèque pour le cadeau de Noël. Aujourd'hui, tout a été supprimé.

Mr VERDIERE A. rejoint l'idée de diminuer la subvention mais pas aussi brutalement.

Mr DESMEDT suggère qu'on revoit cette baisse mais qu'il y ait un retour de l'amicale du personnel dans le dialogue.

Mr le Maire annonce qu'il tentera de les revoir pour le fonctionnement.

Mme MAYENCE demande s'il est possible de faire un effort pour la chorale dans le cadre de l'achat de costumes pour le 11 Novembre. Mr le Maire rappelle que l'an passé la chorale a reçu une subvention du Département.

Mr VERDIERE A. prend la parole pour expliquer qu'il aimerait qu'à l'avenir, une commission se réunisse pour attribuer les subventions. Il prend l'exemple du basket qui grandit, forme des jeunes et la subvention accordée au club est dérisoire par rapport à l'importance du club.

Mr AUBURSIN confirme que le club de basket mérite effectivement une subvention plus importante.

Mr DESMET souligne qu'il faut également prendre en compte les budgets.

Mr le Maire propose, compte tenu de l'excédent par rapport à l'an passé d'accorder 1.000 € supplémentaire au basket, 500 € au football et 500 € au judo.

Mr AUBURSIN précise qu'il ne souhaite pas un supplément pour le jeu de paume.

Le Conseil Municipal vote les diverses subventions à l'exception de Mr MOLLET qui vote contre en raison de la diminution de l'amicale du personnel, Madame MAYENCE s'abstient.

TARIF DU CLSH 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le tableau concernant les tarifs du Centre de Loisirs des mois de Juillet et Août 2018

HASNON	1 enfant et 2 enfants	3 enfants et plus
Tranche 1 Foyer non imposable	25 € la semaine	22 € la semaine
Tranche 2 Foyer imposable (impôt < 1.000 €)	30 € la semaine	28 € la semaine
Tranche 3 Foyer imposable (impôt =ou > 1.000 €)	35 € la semaine	33 € la semaine
EXTERIEURS		
Tranche 1 Foyer non imposable	103 € la semaine	100 € la semaine
Tranche 2 Foyer imposable (impôts < 1.000 €)	110 € la semaine	105 € la semaine
Tranche 3 Foyer imposable (impôts = ou > 1.000 €)	120 € la semaine	115 € la semaine

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable à la tarification du centre de loisirs de Juillet et Août 2018.

TARIF DES DIFFERENTES REGIES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les tarifs sous forme de tableau les différentes régies – location de matériel – vaisselle cassée ou disparue.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité les tarifs des différentes régies (concession, Taxe d'inhumation, columbarium, locations de salles, parc de la mairie, cantine scolaire, garderie, photocopies, garderie du mercredi, mini-centre, droit de place, tarif du matériel loué, location de matériel, vaisselle cassée ou disparue) dont le tableau est joint à la présente délibération. Un chèque de caution de 100 € sera demandé pour la location de tables et chaises et la location de la vaisselle.

Intervenant : Mr DESMEDT précise qu'en commission des finances, il a été évoqué de louer le chapiteau 150 €.

AVANCE SUR PRIME ANNUELLE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 31/3/1994 DUE AU PASSAGE A L'EURO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux diverses délibérations du Conseil Municipal concernant la prime annuelle (délibérations des 23/12/1990, 02/03/1992, 31/03/199)

et en particulier la délibération du 31 mars 1994 fixant l'avance de la prime annuelle en francs, il y a lieu de modifier la décision et de convertir la prime en euros. Il propose de fixer l'avance sur prime versée chaque année du mois de juin en fonction des temps de travail à savoir 457 € pour un agent à temps complet et 228 € 50 pour un agent à mi-temps. L'avance sur prime sera calculée également sur la base de 457 € pour les agents travaillant plus ou moins qu'un mi-temps.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité à l'avance sur prime annuelle convertie en euros et de fixer l'avance sur prime versée chaque année en Juin en fonction du temps de travail soit 457 € pour un agent à temps complet, 228 € 50 pour un agent à mi-temps. L'avance sur prime sera également calculée sur la base de 457 € pour les agents travaillant plus ou moins qu'un mi-temps.

CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – CANALISATION SOUTERRAINE SUR LE TERRAIN DU JEU DE PAUME

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'un acte concernant la constitution d'une servitude sur la parcelle AE n°218 (terrain du jeu de paume) pour une canalisation souterraine sur une longueur de 95 m sur une largeur de 1,50 m ainsi que ses accessoires. Cette canalisation sert à alimenter les feux tricolores ainsi que l'éclairage public qui seront installés sur la D 40.

Il informe également l'assemblée que la convention de servitude est faite à titre gratuit et que les frais, droit et honoraires des présentes de leurs suites seront supportés par ENEDIS qui s'y oblige expressément.

Le Conseil Municipal, après lecture de l'acte, donne un avis favorable à la constitution de servitude sur la parcelle AE n° 218 et autorise le Maire à signer les documents.

QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

« UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'AVENIR »

Question 1 : Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2017 et dans le cadre du programme « Economies d'énergie dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte » géré par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, nous avons donné un avis favorable pour autoriser la Commune à intégrer le programme Pro-Inno-08. Pour rappel, ce programme permettait d'obtenir des aides financières pour la réalisation des travaux visant des économies d'énergie sur le patrimoine communal. A ce titre et à la vue des travaux envisagés par la ville notamment sur l'éclairage public, pouvez-vous nous communiquer quels projets ont été soumis à l'attention du parc naturel et quels montants de subvention ont été attribués pour la ville ?

Concernant les économies d'énergies gérées par le Parc, je pense, Mr MOLLET, que vous devez savoir que pour demander des aides financières pour la réalisation des travaux, il faut que les travaux prévus soient validés et budgétisés par le Conseil Municipal. Or, nous venons d'avoir un seul devis concernant les travaux. Nous sommes bien inscrits à « Energie positive » gérée

par le Parc. Toutefois, pour obtenir des subventions, nous devons valider les devis comme toutes subventions, ce que nous faisons ce soir. Il en est de même pour le syndicat SIDEHAVE, deux ans de retard. La demande de subvention a été envoyée.

Question 2 : En avril 2016, le groupe NSA vous avez interpellé concernant l'éclairage public rue du l'offinage. Pour rappel : « (...) sur l'éclairage public qui fait énormément défaut dans la deuxième partie de cette rue (partie située entre l'angle de la ruelle Brice et le château d'eau), nous souhaiterions que soit étudié le rajout d'un ou plusieurs points lumineux afin d'en assurer la sécurité publique (extrait du courrier daté du 04/2016). Quelles solutions sont envisagées pour répondre efficacement à la sécurité de ces hasnonais ?

Mr le Maire : « Concernant l'éclairage public au niveau de la ruelle Brice jusqu'au château d'eau, un point lumineux est prévu cette année à l'angle des deux rues.

« AGIR ENSEMBLE AUTREMENT »

Question 1 : Est-il prévu de sécuriser notre cimetière ? de nombreux vols y sont commis et il nous a été apporté qu'il serait ouvert jour et nuit.

Mr le Maire : « Après avoir fermé avec des chaînes et cadenas, le cimetière est constamment ouvert. Les chaînes sont ouvertes et le grillage coupé. Il y a quand même plusieurs mois qu'aucun vol nous a été signalé. J'insiste sur le fait que ces personnes doivent faire un dépôt de plainte auprès du commissariat. Une dame d'HASNON a retrouvé ses objets funéraires suite à la plainte qu'elle avait déposé. Nous avons du mal à trouver une solution pour fermer le cimetière la nuit, nos ouvriers trouvent les portes ouvertes malgré la fermeture la veille. Nous voulons bien remettre cadenas et chaînes mais nous ne pouvons pas garantir le succès puisque nous trouvons aussi le grillage coupé... »

Question 2 : Nous sommes inquiets pour l'état du chéneau en façade de la mairie. Une rénovation est-elle prévue ?

Mr le Maire : « Je rappelle que la façade arrière chéneau et façade ont été rénovés par nos ouvriers et le succès a été garanti. Dès que les conditions météorologiques seront favorables, nos ouvriers attaqueront la deuxième phase, c'est-à-dire la face avant. »

TARIF DES DIFFERENTES REGIES

LOCATION DU MATERIEL – VAISSELLE CASSEE OU DISPARUE

AU 15 MARS 2018

Concessions Cimetière	
	250 €
30 ans : 2 - 3 places	300 €
4 – 6 places	
	370 €
50 ans : 2 – 3 places	475 €
4 – 6 places	
Taxe d'inhumation	60 €
Columbarium	700 €
Locations de salles	
<i>Salles des fêtes :</i> <i>(+ chèque de caution de 765€ 25)</i>	
Vin d'honneur – Verrerie (sans cuisine) HASNON	310 €
Avec cuisine (vaisselle – verrerie) HASNON	500 €
<i>Salle de la gare :</i> <i>(+ chèque de caution de 100 €)</i>	
Salle avec cuisine, verrerie, vaisselle HASNON	220 €
Vin d'honneur, verrerie (sans cuisine) HASNON	130 €
<i>Parc de la Mairie :</i>	
Vin d'honneur sous chapiteau	150 €
Cantine Scolaire	
1 enfant scolarisé à HASNON	3,80 €
2 enfants scolarisés à HASNON	3,65 €
3 enfants et plus scolarisés à HASNON	3,50 €

Garderie / 2 heures	1,70 €
Photocopies	0,25 €
Garderie du Mercredi (journée + repas)	6,00 €
Mini Centre (journée + repas)	
Enfants scolarisés à HASNON	6,00 €
Enfants venant de l'extérieur	17 €
Droit de place :	
<i>Marché hebdomadaire</i>	
Sans branchement	1,50 €
Avec branchement	3,05 €
Camion de bricolage	10,00 €
<i>Marché de Noël</i>	
1 chalet résident à HASNON	15,00 €
1 chalet résident à l'extérieur	30,00 €
Tarif du matériel loué	
Location de tables et chaises <i>+ 1 chèque de caution de 100 €</i>	1 table 2 € 1 chaise 1 €
Tarif de la vaisselle cassée ou disparue	
Assiette plate ou creuse, pince à servir, grande louche,	2,00 €
Assiette à dessert	1,50 €
Fourchettes, couteaux, cuillère, verre à liqueur, tasse à café,	0,20 €
Cuillère à café	0,10 €
Verre apéritif, verre à vin, verre à eau, flûte à champagne, coupe ordinaire	1,50 €
Saucière inox, corbeille à pain, petite louche, cafetière à servir	5,00 €
Saladier inox	15,00 €
Plat inox	10,00 €
<i>+ 1 chèque de caution de 100 €</i>	

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

État de la dette au 1^{er} janvier 2018.

A votre disposition un document détaillant par organisme la durée et le montant de la dette ainsi qu'un graphe représentant l'évolution de l'extinction de la dette en 2031.

Dette envers les banques : 1 395 723.77 €.

Annuité 2018 : Capital : 183 968.80 € Intérêts : 58 975.12 €

Dette envers la CAPH : 354 813.72 € (prêt sans intérêts).

Annuité 2018 : Capital : 27 293,37 €

État du budget exercice 2017 :

En fonctionnement, le réalisé 2017 est :

Dépenses :	2 532 698.77 €	Prévu au BP : 2 749 150,09 €
Recettes :	2 738 291,13 €	Prévu au BP : 2 637 311,00 € + 111 839,09 Excédent d'investissement

En investissement, le réalisé 2017 est :

Dépenses :	347 357,96 €	Prévu au BP : 671 914,09 € + 285 923,07 Déficit d'investissement
Recettes :	512 378,15 €	Prévu au BP : 949 837,17 € + 8 000 € Reste à Réaliser

Reste à Réaliser 2017 :

Dépenses :	111 102,17 €
Recettes :	63 351,31 €

Subventions :2018 :

Associations / Centre Aquatique	46 130,00 € / 16 792,00 €
Voyage en Angleterre	7 000,00 €
CCAS	48 650,00 €

Subventions centre aquatique et associations et voyage en Angleterre sont regroupées sur la même ligne budgétaire en dépense de fonctionnement : ligne 6574.

Subvention CCAS : ligne 65736.

Personnel :

Les frais de personnels restent stables, ils se sont élevés en 2017 à **1 352 456,52 €**.

Titulaires : **719 001,07 €** ce qui correspond en dépense de fonctionnement à la somme des lignes 64111, 64112 et 64118.

Agents occasionnels : **125 797,86 €**, ligne 64131.

Contrats avenir : **52 205,25 €**, ligne 64162.

C A E : **61 141,62 €**, ligne : 64168

Charges : **394 310,72 €**, somme des lignes : 6331, 6332, 6336, 6451, 6453, 6454 et 6475

Taux d'imposition :

TH 19,86 % TFB 24,31 % TFBN 69,06 %

Nous proposerons au BP 2018 de ne pas augmenter les taux d'imposition

DOTATIONS PERCUES EN 2017 :

Dotation Globale de Fonctionnement : 402 957,00 €

Autres Participations de l'Etat : 83 587,00 €

La DGF, ligne 7411, a augmenté de 11 842,00 €

Les autres dotations, lignes 74121 et 74127, de l'état ont augmentés de 13 587,00 €

DOTATIONS 2018 :

Nous n'avons pas reçu les informations concernant la dotation 2018, nous proposons d'inscrire les mêmes dotations que 2017 soit :

7411 DGF	391 115,00 €
74121 Dotation de solidarité rurale	45 000,00 €
74127 Dotation Nationale de Péréquation	25 000,00 €

CAPH – Dotation de Solidarité :	2017	403 580,86 €
	Proposition 2018	404 766,00 €

FCTVA :	2017	26 694,63 €
	2018	31 112,25 €

Le FCTVA 2018 est calculé sur les dépenses d'investissements et les dépenses de fonctionnement 2017 Article 615221 (Bâtiments Publics) et Article 615231 (Voiries)

Pour 2018	L'investissement qui donne droit au FCTVA est de	146 761,07 €
	Le fonctionnement qui donne droit au FCTVA est de	42 901,51 €

Propositions de Fonctionnement :

615221 Bâtiments Publics : 20 000 €

Travaux d'Accessibilité 2018	Eglise, Salle des Sports, Mairie	Estimation 7 500 € TTC
	Bibliothèque, Salle des Fêtes	Estimation 4 700 € TTC

L'ensemble des travaux peut être inscrit au budget Primitif 2018, soit **12 200 €**

7 800 € est proposée pour l'entretien des Bâtiments et Chauffage

615231 Voiries :

Entretien de l'Eclairage public, Estimation 8 000 €

Entretien des Voiries, Estimation 20 000 €

61521 Terrains : 43 500 €

Pelouses, Estimation 38 500 €

Entretien des fossés, Estimation 5 000 €

739115 Prélèvement Loi SRU : 29 379,41 €. Le prélèvement se fera de Mars à Novembre 2018.

3 322,08 € (2017)

Investissements :

En Dépenses :

Vestiaires et Club Housse :	Prévue en 2017 :	120 000, 00 €	A prévoir	144 277,54 €
	Réglé en 2017 :	84 036,31 €		

Pour 2018, il reste à régler 60 241,23 € 36 142,17 € sur Reste à Réaliser
24 099,06 € à prévoir sur le BP 2018

Regroupement des Ecoles

AMO : 70 200,00 €

Montant reporté sur le reste à réaliser pour 2018

Achat d'un terrain : 270 000,00 €

Eclairage rue Jules Guesdes : 33 000,00 €

Rue Victor Renard (Mise en Sécurité) 8 000,00 €

Les investissements terminés en 2017 : Chauffage de l'église, Chauffe-eau salle des Sports, Columbarium, Eclairage public rue Jean Jaurès, Imprimante, Renault Master.

En recettes :

Fonds de Concours (CAPH) Reçu en 2017 74 975,81 € (Rue Fauchelle 100 %, Vestiaires et AMO 50 %)
Reste pour 2018 39 351,31 €

Réserve Parlementaire

(Rue Fauchelle) Reçu en 2017 7 907,90 €

(Vestiaires et Club House) Subvention acceptée

2018 10 000,00 €

Conseil Départemental Subvention acceptée

2018 Vestiaires et Club House) 24 000,00 €

Pour 2018, il reste à recevoir 73 351,31 €

(39 351,31 €, 10 000,00 €, 24 000,00 €)

63 351,31 € sur reste à réaliser

10 000,00 € à inscrire au BP 2018

Fonds de Concours : Reste au 1^{er} Janvier 2018 : 287 752,89 €

Achat d'un terrain	135 000,00 € (50 %)
Eclairage rue Jules Guesdes	16 500,00 € (50 %)